



Oubli de cotisation retraite

Par **stef**, le **26/04/2012 à 11:30**

Bonjour,
ma femme rencontre un soucis. En effet elle est professeur des écoles, donc payée par l'éducation nationale. Cependant elle réalise 4h par semaine d'heures supplémentaires dans le cadre des études, heures sup payées par la commune.
Cependant, il se trouve que depuis 2005, la commune n'a jamais retirer le montant des cotisations retraite. La mairie veut retirer ces montants tout les trimestres (pour un an d'oubli, soit environ 200€par trimestre, et ce donc 7 fois).

Que peut-elle faire? et qu'à-t-elle comme recours? On-t-il le droit?

Merci d'avance pour vos renseignements

Cordialement

Stéphane